

Guide d'accompagnement face aux situations complexes

Vivre dignement dans son logement : repérer et agir face à l'incurie et au syndrome de Diogène

Avant propos

Ce livret est le fruit d'une réflexion collaborative entre professionnels du territoire Yvelines Nord, réunis sous l'impulsion du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) Santé 78 Nord.

L'initiative est née d'un constat partagé : les situations d'incurie ou de syndrome de Diogène, bien que fréquentes, restent souvent difficiles à repérer, à évaluer et à accompagner. Leur prise en charge tardive engendre des conséquences lourdes, tant pour les personnes concernées (désencombrement « forcé », maintien dans le lieu de vie impossible, risque de décompensation psychique ...) que pour l'écosystème (hospitalisation dite sociale, bed blockers, mise en danger d'autrui ...).

Ce guide vise à mieux outiller les professionnels face à ces situations, en facilitant :

- le repérage précoce
- l'orientation vers les ressources du territoire
- la mise en oeuvre d'un accompagnement coordonné de la personne

Objectifs du livret



Favoriser une détection précoce des situations d'incurie ou de syndrome de Diogène



Structurer un parcours d'accompagnement adapté



Identifier les interlocuteurs et dispositifs mobilisables



Encourager une approche interdisciplinaire

Sommaire

01

QUELQUES DEFINITIONS

Syndrome de Diogène
Insalubrité
Incurie
Syndrome de Noé

4

04

RESSOURCES TERRITORIALES YVELINES NORD

12

02

PARCOURS DE SANTÉ DIOGENE INCURIE DANS LE LOGEMENT

8

05

DESENCOMBREMENT & NETTOYAGE DU LOGEMENT

16

03

FICHE ACTION : EVALUATION MULTIDIMENSIONNELLE

10

06

POUR ALLER PLUS LOIN

17

Quelques définitions



Syndrome de Diogène

(définition retravaillée) | Source : définition proposée par le Psychiatre Jean-Claude Monfort en 2010 - Webinaire de la CNSA du 14.11.23

Le syndrome de Diogène se caractérise par **une association de symptômes**, le plus souvent accompagnés d'un **isolement social marqué**, d'une impossibilité d'accéder au domicile du fait de son **encombrement** et d'un refus d'aide.

Le diagnostic repose sur la présence d'un critère principal :

L'absence de demande de soins ou d'accompagnement médico-social — « la personne aurait besoin de tout mais ne demande rien ».

À cela s'ajoutent au moins deux des trois critères suivants :



Rapport pathologique aux objets

Accumulation excessive d'objets (syllomanie), achats compulsifs, difficulté à jeter des objets dont la valeur donnée semble dépasser leur valeur réelle, ou à l'inverse, absence quasi totale de biens, y compris les plus élémentaires.



Rapport pathologique au corps

Négligence de l'hygiène corporelle se manifestant par le port de vêtements souillés ou inadaptés, rapport pathologique aux excréments, tolérance vis-à-vis de lésions corporelles ou, à l'inverse, certains présentent une préoccupation excessive de leur apparence (compulsion de lavage).



Rapport pathologique à autrui

Retrait social, méfiance, cynisme ou misanthropie. Ces attitudes peuvent être la conséquence d'un sentiment de honte ou, au contraire, s'accompagner de comportements de séduction.

Le syndrome de Diogène n'est pas une pathologie en soi, mais plutôt le symptôme de troubles sous-jacents, tels que :

- **Troubles neurocognitifs :** maladie d'Alzheimer, dégénérescence lobaire fronto-temporale (DLFT).
- **Troubles neurologiques :** atteintes du cortex préfrontal, affectant le jugement, la planification et le contrôle des impulsions.
- **Troubles psychiatriques :** trouble d'accumulation compulsive, stress post-traumatique, troubles obsessionnels compulsifs, dépression sévère, troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), troubles psychotiques...



Le diagnostic est avant tout clinique. Il repose en grande partie sur l'évaluation de l'environnement de vie.

La visite du domicile constitue une étape déterminante pour évaluer la situation et adapter la réponse.

Deux types de syndrome de Diogène



Syndrome de Diogène «actif»

La personne accumule divers objets collectés à l'extérieur. Cette dynamique vise souvent à combler un vide affectif ou d'une existence qui se dégrade.



Syndrome de Diogène «passif»

La personne se laisse envahir passivement par ses déchets, se retrouve dépassée par les accumulations qui s'entassent sans tenter de les maîtriser.



Insalubrité

Tout immeuble, vacant ou occupé, est considéré comme insalubre dès lors qu'un ou plusieurs éléments altèrent, aggravent ou exposent à un risque pour la santé physique, mentale ou sociale des occupants et/ou du voisinage.

Cette situation peut résulter de divers facteurs, tels que :

- **La configuration des lieux :**
exiguïté, mauvaise ventilation, absence de lumière naturelle ;
- **L'état général du bâtiment :**
vétusté structurelle, absence ou insuffisance d'entretien ;
- **La nature des locaux :**
usage détourné de pièces non destinées à l'habitation (caves, combles, sous-sols,...) ;
- **Les équipements :**
insuffisance ou absence d'équipements sanitaires, de chauffage, d'électricité ou d'approvisionnement en eau potable ;
- **Les conditions d'occupation :**
suroccupation, usage inadéquat des espaces.

L'insalubrité peut concerner tout local ou immeuble à usage d'habitation ou d'hébergement, qu'il soit public ou privé, individuel ou collectif.



Incurie

L'incurie se manifeste par une négligence marquée du lieu de vie, pouvant prendre diverses formes. Elle se caractérise le plus souvent par une occupation inadaptée du logement, associée à une accumulation excessive de déchets, d'objets, voire, dans certains cas, à la présence en nombre important d'animaux.

Cette situation engendre plusieurs conséquences : odeurs nauséabondes, présence de nuisibles, risques accrus pour la santé des occupants (infections, troubles respiratoires) et des risques d'incendie.

L'incurie est fréquemment associée à un manque d'hygiène corporelle et personnelle, témoignant d'un repli sur soi ou d'un état de vulnérabilité physique, psychique ou sociale.



Incurie dans le logement

L'incurie dans le logement se caractérise par un manque manifeste d'entretien ou d'attention porté au logement. Elle se traduit généralement par l'accumulation de déchets ou d'objets, la présence non maîtrisée d'animaux, ou encore un manque d'hygiène général. Cette situation relève de la responsabilité de l'occupant, qu'il soit locataire ou propriétaire occupant.

À noter : l'incurie ne traduit pas nécessairement un syndrome de Diogène. Elle peut survenir en dehors de tout trouble psychiatrique identifié, notamment dans des contextes de précarité, d'isolement ou de perte d'autonomie.



Syndrome de Noé

Le syndrome de Noé – également appelé animal hoarding – est caractérisé par l'accumulation compulsive d'animaux domestiques, sans capacité réelle à assurer leur bien-être ou à répondre à leurs besoins.

Cette conduite se distingue par plusieurs éléments :

- Nombre excessif d'animaux, souvent maintenus dans des conditions de promiscuité, d'insalubrité ou de malnutrition ;
- Incapacité à répondre à leurs besoins fondamentaux (alimentation, soins, hygiène) ;
- Incapacité ou refus de reconnaître l'état de souffrance ou de danger des animaux hébergés ;
- Altération du mode de vie de la personne concernée, dont le logement devient progressivement inadapté, voire dangereux.

Bien que les personnes atteintes du syndrome de Noé se perçoivent généralement comme des protecteurs ou sauveurs des animaux, leur comportement relève souvent d'un déni pathologique, pouvant s'inscrire dans un contexte plus large de troubles psychiatriques ou de syndrome de Diogène.

Parcours de santé Diogène

Incurie dans le logement



1

Repérage de la situation - Éléments de vigilance

- Isolement
- Hygiène dégradée (de soin, de soi, de son environnement)
- Etat du logement (vétusté, encombrement, nuisible, odeur,...)
- Refus d'aide

3

Evaluation de la situation

Réalisation d'une évaluation multidimensionnelle et pluriprofessionnelle
cf. Fiche Action Evaluation Page 5

- ! Alerte : Urgence sanitaire => ARS
Péril imminent => Mairie (arrêt de sécurité)

2

Signalement de la situation

En fonction des éléments de vigilance identifiés, signaler la situation aux acteurs suivants :

- **Mairie / CCAS :**
évaluation du logement et des risques via le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS)
- **Bailleur (locataire) / Copropriété** (propriétaire) : évaluation du risque pour le voisinage et le bâti
- **Services sociaux départementaux :**
pour évaluation sociale



Si la situation est complexe, il est recommandé de solliciter le **Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)** pour la réalisation d'une évaluation médico-psycho-sociale.

4

Mobilisation des ressources territoriales adaptées

cf. Ressources territoriales Yvelines Nord
Page 6 à 9



En cas de blocage de la situation — notamment en cas de refus d'accompagnement, inaccessibilité persistante au domicile ou mise en danger manifeste de la personne elle-même ou d'autrui — il est recommandé d'effectuer un signalement auprès du Procureur de la République.

Pour plus de détails sur les modalités de signalement, se référer à **"Guide d'accompagnement face aux situations complexes - Face à la vulnérabilité : comprendre, signaler, protéger"**

Fiche action

Évaluation multidimensionnelle



Pour garantir une orientation pertinente vers les dispositifs et ressources du territoire, il est indispensable de procéder à une évaluation multidimensionnelle de la situation de la personne.

Evaluation du logement

L'évaluation du logement doit obligatoirement être réalisée par un professionnel habilité (agent du Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) – ou, à défaut, par l'Agence Régionale de Santé). Cette évaluation permet de caractériser l'encombrement, l'état de salubrité et les besoins éventuels en nettoyage ou en travaux.

Lors de cette évaluation, deux situations d'urgence peuvent être mises en évidence :

Urgence sanitaire

Lorsque le logement présente un risque avéré pour la santé et la sécurité des occupants, la compétence relève de l'ARS.

Possibilité de prise d'un arrêté préfectoral ordonnant le désencombrement, le nettoyage ou la réalisation de travaux.

Péril imminent

Lorsqu'une atteinte à la solidité du bâti met gravement en danger les occupants ou le voisinage, la compétence revient au Maire.

Possibilité de prise d'un arrêté de mise en sécurité.

Professionnels et structures ressources : Mairie | Service Communal d'Hygiène et de Santé, ADIL – Information juridique et technique sur le logement, CAPEX – Prévention des expulsions, EMP | Équipe Mobile Passerelle, Action Logement – Accompagnement social lié au logement, ...

Evaluation de la situation de la personne : points d'alerte

Santé

- ☐ Santé somatique
- ☐ Identification de pathologies chroniques ou aiguës
- ☐ Absence d'un suivi médical régulier (médecin traitant, soins infirmiers, ...)

Professionnels ressources :
Médecin généraliste, CPTS,
Hôpitaux, ...

Santé psychique

- ☐ Absence d'un suivi psychiatrique ou psychologique
- ☐ Présence d'un déni de situation
- ☐ Présence d'un repli sur soi
- ☐ Refus d'aide
- ☐ Manifestation de troubles du comportement (deshinhibition, agressivité, confusion, apathie...)

Professionnels ressources :
CMP, EMPP, EMPSA, CLSM, ...

Situation sociale

- ☐ Niveau de ressources financières
- ☐ Précarité
- ☐ Isolement social
- ☐ Absence d'un entourage familial ou amical
- ☐ Absence d'accès aux droits sociaux
- ☐ Situation au regard du logement : propriétaire, locataire, occupant à titre gratuit

Professionnels ressources :
CCAS, SAS, PAT, Brigade de protection animale, PFR, Centr'Aider, associations bénévoles, ...

Ressources Territoriales Yvelines Nord

ADIL78 Logement

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Yvelines

- **Mission**
L'ADIL 78 informe et accompagne gratuitement tous les publics (particuliers, professionnels, élus, acteurs de l'habitat) sur les thématiques liées au logement.
- **Domaines d'intervention**
Droit locatif, accession à la propriété, copropriété, rénovation, expulsion, etc.
- **Particularités**
Les conseils sont gratuits, neutres et personnalisés, dispensés par des juristes spécialisés.
- **Plus d'info**
www.adil78.org
01 39 50 84 72



BPA Social

Brigade de protection animale

- **Mission**
La BPA est une association de protection animale à but non lucratif composée essentiellement de membres des forces de l'ordre désireux de s'engager dans la lutte contre la maltraitance animale
- **Domaines d'intervention**
Protection animale
- **Plus d'info**
www.brigadepa.com
brigadepa.signalements@gmail.com

CCAPEX Logement

Commission spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives

- **Mission**
La CCAPEX est un outil de prévention des expulsions. Elle statue principalement sur les cas les plus complexes.
- **Domaines d'intervention**
Situation complexe de locataire ou de propriétaire au regard du logement
- **Particularités**
Approche pluriprofessionnelle pour rechercher une solution pour éviter les expulsions
- **Plus d'info**
<https://www.yvelines.gouv.fr/Demarches/Logement/Les-expulsions-locatives-etla-Commission-specialisee-de-Coordination-des-Actions-de-Prevention-des-Expulsions-locatives-CCAPEX>

CCAS Social

Centre Communal d'Action Sociale

- **Mission**
Le CCAS est chargé de mettre en oeuvre la politique d'action sociale de la ville. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en lien avec d'autres institutions.
- **Domaines d'intervention**
information, orientation, ouverture de droits, accompagnement administratif, aides financières
- **Particularités**
actions proposées propres à chaque commune

CMP Santé mentale

Centre Médico Psychologique

- **Mission**
Lieu de soins spécialisés ambulatoires, relevant du secteur hospitalier public, proposant des consultations médico psychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique. Si besoin, les personnes sont orientées vers des structures adaptées (centre d'accueil thérapeutique à temps partiel, hôpital de jour, unité d'hospitalisation psychiatrique...).
- **Domaines d'intervention**
santé mentale
- **Particularités**
Dispositif sectorisé : chaque personne, en fonction de sa commune d'habitation, dépend d'un CMP avec qui elle peut prendre contact directement.
- **Plus d'info**
<https://www.ctsm78nord.fr/>

CPTS Santé

Communauté Professionnelles Territoriales de Santé

- **Mission**
Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.
- **Domaines d'intervention**
Prévention, Sensibilisation
- **Particularités**
Une de leurs missions est d'aider à la recherche de professionnels de santé libéraux et en priorité de médecin généraliste

CLSM Santé mentale

Conseil Local de Santé Mentale [porté par les communes]

- **Mission**
Instance de concertation et de coordination entre les élus municipaux, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire concernant la santé mentale.
- **Domaines d'intervention**
Expertise, santé mentale, situation complexe
- **Particularités**
Certains CLSM proposent aux acteurs du territoire des cellules de cas complexes.

DAC 78 Nord Santé

Dispositif d'Appui à la Coordination

- **Mission**
Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) vient en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, aux patients et leurs aidants, faisant face à des parcours de santé complexes sur le territoire Yvelines Nord.
- **Domaines d'intervention**
Parcours de santé complexe, approche pluridisciplinaire
- **Plus d'info**
www.dacyn.fr
01 86 39 03 50
contact@dac78nord.fr

EMP Santé mentale Santé

Social Logement

Equipe Mobile Passerelle

- **Mission**
L'Equipe Mobile Passerelle (EMP) est un dispositif porté par la fondation Falret en partenariat avec des bailleurs sociaux, les Communautés Psychiatriques de Territoire (CPT), la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DHIRL), Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Elle a pour mission d'intervenir auprès de locataires rencontrant des difficultés sociales et/ou psychologiques. Elle vise à favoriser l'accès ou le maintien et le bien-être des personnes dans leur logement.
- **Domaines d'intervention**
Accompagnement médico-psycho-social personnalisé et de proximité
- **Particularités**
Pour les situations d'incurie ou de syndrome de Diogène, l'EMP ne peut être saisi que par les bailleurs conventionnés et les CCAPEX.

EMPP Santé mentale

Equipe Mobile Psychiatrie Précarité

- **Mission**
L'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) est une équipe mobile de psychiatrie spécialisée dans la prise en charge des personnes en situation de précarité et d'exclusion, présentant des troubles psychiatriques, qui ne bénéficient pas de soins médicaux.
- **Domaines d'intervention**
santé mentale, précarité, exclusion
- **Plus d'info**
empp78nord@th-roussel.fr
01 30 86 38 81

EMPSA Santé mentale

Equipe Mobile Psychiatrie du Sujet Agé

- **Mission**
L'Equipe Mobile Psychiatrie du Sujet Agé (EMPSA) est une équipe mobile de psychiatrie spécialisée dans la prise en charge des personnes âgées de plus de 60 ans présentant des troubles psychiatriques, qui ne bénéficient pas de suivi pour leur pathologie.
- **Domaines d'intervention**
santé mentale, personnes âgées, rupture de soins
- **Plus d'info**
empsa@th-roussel.fr
01 30 81 19 14

Mairie Logement

Service Communaux d'Hygiène et de Santé (SCHS)

- **Mission**
Les services communaux d'hygiène et de santé sont chargés, sous l'autorité du maire, de l'application des dispositions relatives à la protection générale de la santé publique. Ils interviennent dans de nombreux domaines et notamment la lutte contre l'habitat insalubre.
- **Domaines d'intervention**
habitat, insalubrité, évaluation du logement, sécurité des bâtis

PAT Social

Pôles Autonomie Territoriaux

- **Mission**
Services de proximité qui évaluent et accompagnent les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Ils étudient notamment l'éligibilité à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

- **Domaines d'intervention**
Personnes âgées de plus de 60 ans, personnes en situation de handicap
- **Plus d'info**
0 801 801 100

PFR Social

Plateforme d'accompagnement et de répit

- **Mission**
La PlateForme d'accompagnement et de Répit (PFR) est un dispositif offrant une palette diversifiée de solutions de répit pour les aidants de personnes atteintes de maladie neuro évolutive.
- **Domaines d'intervention**
Information, orientation, écoute, soutien, aidants.

SAS Social

Secteur d'Action Sociale

- **Mission**
Les SAS ont pour mission d'accueillir les Yvelinois – familles, personnes en difficulté ou en démarche d'insertion sociale – et les accompagner pour leur apporter soutien, écoute, orientation et réponse personnalisée.
- **Domaines d'intervention**
Accès aux droits, accompagnement budgétaire, aide au maintien dans le logement, aide alimentaire
- **Particularités**
Dispositif sectorisé : chaque personne, en fonction de sa commune d'habitation, dépend d'un SAS avec qui elle peut prendre contact directement.
- **Plus d'info**
<https://www.yvelines.fr/mon-conseildepartemental/institution/administration/les-territoires-daction-departementale/pole-social/les-secteursdaction-sociale/>

Désencombrement et nettoyage du logement

Sur le territoire Yvelines Nord, plusieurs structures proposent des prestations de désencombrement et de nettoyage des logements confrontés à des situations d'insalubrité, d'incurie ou de syndrome de Diogène.

Ces prestations peuvent inclure le tri, l'évacuation et l'élimination des déchets, le nettoyage et la désinfection des locaux et la remise en sécurité de l'habitat.

! Ces prestations sont souvent onéreuses. Il est fortement recommandé d'établir un devis préalable et d'anticiper les démarches de financement.

Plusieurs organismes peuvent être sollicités pour cofinancer tout ou partie des interventions selon la situation de la personne :

- SAS (Secteur d'Action Sociale du Département)
- Assurance habitation (sous conditions de garantie)

- Mairie | CCAS (aide facultative sur critères sociaux)
- Bailleur social, si le logement est conventionné
- ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), notamment dans le cadre de travaux de salubrité
- Associations caritatives
- Caisses de retraite
- CPAM | Mutuelle



Il est vivement recommandé de constituer un dossier d'aide financière pluri institutionnel, en lien avec le SAS, afin de coordonner les demandes et d'optimiser les chances de prise en charge. Pour cela, rapprochez vous du SAS dont la personne dépend.



Pour aller plus loin



Signal Logement

Histologe est un service public permettant de faciliter la détection, le signalement, l'évaluation, l'envoi d'alertes et le suivi des logements pour accélérer



la prise en charge du "mal logement".
<https://signal-logement.beta.gouv.fr/>



3677

Numéro Unique de Maltraitance Animale



ADIL78



<https://www.adil78.org/>
01 39 50 84 72



CTSM



Communauté Territoriale de Santé Mentale
<https://www.ctsm78nord.fr>



PSYCOM



Le site d'information sur la santé mentale
<https://www.psycom.org/>

Vivre dignement dans son logement : repérer et agir face à l'incurie et au syndrome de Diogène

Guide d'accompagnement face aux situations complexes



Remerciements aux participants

Equipe Mobile Passerelle – Habitat inclusif • Mmes LECAUDE Melinda et STADTFELD Emmanuelle

PAT Seine Aval • M. DA SILVA José et Mme MELOT Floriane

DIH 78 • Mme ALPHONSE Aurélie

CCAS - Les Mureaux • Mmes PERINE Valérie et BERNARD Alexandra

CDC Habitat Adoma • Mme RICHARD Alice

CLS Chanteloup Les Vignes • Mme DIEUDONNE Julie

DAC 78 Nord • Mmes GIBON Clémence, GRIGOR Delphine, LEROY Laure-Hélène,

CALGOCI Caroline, BOUVET Stéphanie

Animés par le DAC 78 nord

Alizée JULIEN et Aurélie CHASTAINGT





Tél : 01 86 39 03 50



Mail sécurisé :
contact@dac78nord.mssante.fr



Mail non sécurisé :
contact@dac78nord.fr

Antenne Mantes-la-Jolie
Centre médico-social du Lac,
Rue René Duguay Trouin
78200 Mantes-la-Jolie

Antenne Saint-Germain-en-Laye
155 Rue du Président Roosevelt
78100 Saint-Germain-en-Laye

Retrouvez-nous sur
dacyn.fr

